M. de Freycinet accepte l'interpellation. (Très bien ! à gauche).

M. Le Hérissé aurait préféré que l'interpellation vînt plus tard pour l'entendre traiter par une voix plus autorisée que la sienne. (Rires hypocrites à droite).

Voix à gauche. — Il n'était pas là.

L'orateur n'aurait voulu toucher ce sujet qu'au point de vue de l'intérêt de l'armée, en dehors de tout esprit de parti. Les villes de garnison ont dû pourvoir aux vivres pour faire face aux premiers besoins de la mobilisation répondant à une nécessité absolue; telle place en a fait jusqu'à 250 hommes en temps de paix qui appelée à en recevoir 3 ou 4.000 à un moment donné. Est-ce que le moment sera favorable pour les réquisitions ?

Les centres de mobilisation ne peuvent être assimilés à des camps retranchés ; c'est pendant 15 ou 20 jours seulement qu'on aura à entretenir les troupes ; il était plus sage d'avoir d'avance ces quinze ou vingt jours de vivres.

Si la circulaire est appliquée, elle portera un coup mortel à notre organisation militaire.

M. de Freycinet, ministre de la guerre. — Au lieu de saisir les feuilles publiques de cette question, il eut mieux vaut que les personnes qui en prirent voir dans la circulaire une cause d'alarme, vinssent me trouver et me serais empressé d'écouter leurs observations. C'est dit plus patriotique. (Très bien, très bien.)

M. le Hérissé. — Je ne mets pas en doute le patriotisme de M. le ministre de la guerre et je tiens à le prouver pas qu'on doute du mien.

M. de Freycinet, ministre de la guerre. — Je n'ai pas à m'occuper de vos autorisations ou de vos défenses M. le Hérissé (Applaudissements prolongés), et vous ne devriez pas m'obliger à vous rappeler que vous appartenez à l'armée comme officier de réserve (Très bien ! très bien! — Vives interruptions sur les bancs boulangistes).

M. de Freycinet descend de la tribune pas sur les instances de nombreux membres de la majorité y remonte.

M. de Freycinet. — J'ajouterai que la Chambre peut être sûre que les intérêts de l'armée sont sauvegardés, si nos efforts sont silencieux, ils n'en sont pas moins efficaces.

Je travaille, d'accord avec les plus hautes compétences militaires.

Rien, je le répète, n'est négligé pour le bien de l'armée. Je serais toujours heureux de recueillir tous les avis utiles ; mais quand ils m'arrivent par une voie insolite et qu'ils révèlent un caractère d'anathème, je les repousse avec indignation (Applaudissements prolongés).

M. Le Hérissé. — Avant d'être officier de réserve ; je suis représentant du peuple et toutes les fois que je le jugerai utile, toutes les fois que je croirai une mesure nuisible, je le divulguerai soit à la tribune soit dans la presse. (Bruit).

Voix. — Non ! non !

L'interpellation est retirée.

M. le président. — La commission du budget a encore besoin de quelques instants avant de déposer son rapport.

La séance est suspendue pendant un moment et est reprise à 4 heures 30.

M. Jules Roche donne lecture du rapport de la commission sur les modifications apportées par le Sénat au budget de 1889.

Les chiffres généraux du budget sont modifiés en conséquence. La commission n'accepte pas la disposition votée par le Sénat, relative aux lignes en section de ligne dont les travaux sont déjà adjugés.

L'orateur demande la déclaration d'urgence. L'urgence est déclarée.

M. Bouvatier regrette la liéisation des dégrèvements d'Octroi et des Loges. Il s'efforce de démontrer que le dégrèvement de la patente s'élèvent à 97.000.000. (Dénégation au banc des ministres et à gauche. L'orateur maintient ses chiffres que M. Tirard a reconnus au Sénat.

L'orateur, continuant au milieu du bruit, fait le procès de la gestion financière de la République.

M. Lockroy répond que M. Tirard a fait le calcul des dépenses que coûtera l'application de toutes les lois d'enseignement public et non les dépenses de la mission. (Vives interruptions à droite).

Le ministre évalue ces dernières dépenses à dix millions.

M. Burdeau, [illegible] pant l'orateur, démontre qu'elles s'élèvent seulement à cinq millions.

M. Lockroy termine en disant que ce n'est l'honneur de la République d'avoir fait cette dépense elle l'a fait le budget de l'instruction publique. (Applaudissements répétés).

M. Bouvatier cite les paroles de M. Tirard.

Discours de M. Floquet

M. Floquet n'est pas étonné de voir la droite reprocher à la République la partie la plus glorieuse de ce qu'elle a fait. Il rappelle les faibles subventions accordées par les anciens régimes à l'enseignement populaire. (Bruit prolongé à droite. — Applaudissements à gauche).

M. le Président du Conseil proteste contre les interruptions et demande si c'est un parti pris d'empêcher le ministre de parler.

L'orateur déclare que la République a voulu donner à tous les citoyens la liberté de conscience et les moyens d'élever leur intelligence par l'enseignement libre. (Applaudissements).

(Nous donnerons demain le discours de M. Floquet d'après le « Journal officiel. »)

M. Cunéo d'Ornano dit que les ordres religieux ont sauvé l'esprit humain au moyen-âge.

M. Ribot dit qu'ils brûlaient les savants.

M. Cunéo d'Ornano : — C'est pas la République qui a créé l'enseignement, tous les gouvernements y ont concouru et avec moins de frais et ont obtenu des résultats moins réels.

M. Turrel et plusieurs autres membres de mandent l'affichage du discours de M. Floquet dans toutes les communes de France.

Cette proposition est adoptée par 276 voix contre 170.

M. Georges Roche propose de rétablir le crédit de deux millions supprimé par le Sénat pour l'unification des pensions militaires.

M. Peytral combat l'amendement.

M. Andrieux le soutient.

L'amendement de M. Roche est adopté par 276 voix contre 237.

M. Basly demande la suppression du crédit de un million et demi du ministère de l'intérieur pour les agents secrets de la sûreté générale.

M. Jules Roche objecte que la proposition de M. Basly tend à rejeter la discussion du budget. Ce procédé est inadmissible ; le débat doit porter seulement sur les modifications du Sénat.

Après les observations de MM. Delaporte, Isaac Castelbanes et Bozerian, la proposition tendant à ajourner l'élection de Cochinchine est adoptée.

La Chambre continue la discussion du budget renvoyé du Sénat.

Le crédit de 12.000 francs pour la création d'une chaire de droit public international est rétabli.

Le chiffre de Sénat pour la subvention de l'Opéra est adopté par 308 voix contre 192.

Le scrutin est ouvert sur l'ensemble du budget adopté par 276 voix contre 108.

La séance est levée à 5 h. 50.

Séance demain à 3 heures.

SÉNAT

Séance du 28 Décembre

La séance est ouverte à 4 heures.

Le Sénat met à l'ordre du jour de demain le projet de loi relatif aux recrgagement des sous-officiers.

Il fixe à l'ordre du jour de ses premières séances de janvier, la discussion de la loi sur les faillites.

Après une suspension d'une heure, le Sénat discute la proposition de loi relative à l'élection de la Cochinchine.

La séance est levée à six heures.

Séance demain.

DISTRIBUTION DE CROIX

Paris, 28 décembre.

M. de Freycinet fera lundi, à deux heures, dans la salle d'honneur du ministère de la guerre, la remise des croix accordées aux officiers et aux fonctionnaires de l'administration centrale, à l'occasion du premier janvier.

C'est la première fois qu'il lieu cette cérémonie.

LES TRAVAUX A PANAMA

Paris, 28 décembre.

[illegible] quels chantiers le nombre des ouvriers a été diminué. Pour les deux premiers mois ces réductions s'élèvent à 2 000 hommes. Elles sont le résultat de désaccord entre la compagnie et certains entrepreneurs ; mais on ne croit pas que d'autres équipes soient licenciées. Le nombre des ouvriers actuellement employés est encore de 9000.

LA SORCIÈRE DE M. TURQUET

Le tribunal civil a débouté les héritiers de Mme Calihava.

Il s'agissait de la demande introduite par leur mère et reprise par eux contre l'Etat à la suite de l'interruption apportée dans les fouilles que Mme Calihava avait été autorisée à pratiquer dans l'abbaye de Saint Denis, où elle prétendait découvrir un trésor.

On se rappelle que les héritiers réclamaient la continuation de ces fouille ou 500.000 francs de dommages intérêts.

EXPLOSION D'UNE CHAUDIÈRE

Béziers, 28 décembre

La chaudière du moulin à huile Hérail, à Béziers, a fait explosion ce matin. Cinq ouvriers ont été blessés, dont un grièvement.

Une enquête est ouverte.

Minuit

M. Vie, victime de l'explosion du moulin à huile. M. Hérail est mort dans la journée.

Deux autres blessés sont dans un état désespéré.

L'EXÉCUTION
DE PRADO

Le dernier jour d'un condamné

Prado a passé sa dernière journée dans le plus grand calme. Il s'est levé vers dix heures, ainsi qu'il en avait pris l'habitude depuis son entrée à la Roquette, c'est-à-dire depuis le 15 novembre dernier.

Il a passé une partie de la matinée à lire et à écrire. Il a peu causé avec ses gardiens. Dans la conversation qu'il a eue avec eux, il ne paraissait nullement désespéré.

— Je l'ai confiance en Me Comby, leur dit-il; il s'est beaucoup occupé de moi — et s'en occupe chaque jour encore. Quoi qu'il arrive, je lui suis très reconnaissant de toutes les démarches qu'il a tentées pour prouver mon innocence.

Le condamné a mort a ensuite déjeuné d'un excellent appétit, puis il s'est remis à lire un volume des *Voyages extraordinaires* de Jules Verne.

Dans l'après-midi, il a reçu la visite quasi-quotidienne de M. l'aumônier Faure avec lequel il s'est entretenu pendant assez longtemps à voix basse.

Lorsque l'aumônier a quitté la cellule, Prado lui a dit :

— *J'espère pouvoir vous dire : à demain* après midi, monsieur l'aumônier.

Après cette conversation, Prado a paru *plus gai. Il s'est mis à causer avec ses* gardiens.

— Et dire que, depuis le 28 novembre de l'année dernière, je n'ai pas vu les boulevards! Voilà treize mois que je suis en prison, treize mois que je souffre! Mais, bast! il y en a peut-être encore de plus malheureux que moi. Savez-vous ce qui m'ennuie ? C'est de ne pas voyager.

A propos, demanda-t-il sans transition, savez vous le prince d'Orville a été brillant ? On a bien dû s'amuser chez Paula — et je n'y étais pas!

Et il raconta en riant à ses gardiens quelques-unes de ses farces faites chez cette demi mondaine.

— Ah! c'était le bon temps alors, dit-il en terminant.

Pendant toute la journée, Prado a beaucoup fumé. Il prétend que ça le calme et le dispose bien.

Dans la soirée, pressentant presque la vérité, il s'est mis à ranger ses papiers ses avec ordre.

— On ne sait jamais ce qui peut arriver, déclara-t-il.

Il a reçu, quelque temps avant de dîner, une lettre de Me Comby qu'il a lue avec le plus grand intérêt.

Ensuite il a peu mangé et s'est couché vers sept heures et demie.

— Encore une journée passée et toujours rien de nouveau, fit-il. L'attente est longue. M. Carnot ferait bien de prendre vivement une décision.

Une heure après, il dormait d'un sommeil calme et paisible, confiant dans l'avenir, ne se doutant guère que, à quelques mètres de sa cellule, M. Beauquesne, directeur de la Roquette, donnait des ordres pour son exécution!

Eugénie Foresiier, nous assure-t-on, a prudemment quitté Paris depuis quelques jours... *Elle serait en Tunisie.*

L'ordre d'exécution

Le dossier *Prado qui se trouvait depuis* plusieurs jours entre les mains du président de la République, a été renvoyé hier matin au ministre de la justice d'où il a été transmis au procureur général, qui est chargé des exécutions.

M. Carnot, après un examen minutieux de l'affaire, n'a pas cru devoir user de son droit de grâce dans la circonstance.

M. Bouchez, procureur général, s'empressa de donner notification de la décision présidentielle à la préfecture de police et à M. Deibler, exécuteur des hautes *œuvres. Comme d'habitude*, on a prévenu M. Deibler à son domicile de faire ses préparatifs nécessaires pour l'exécution de Prado qui a lieu ce matin. L'ordre était ainsi libellé :

République française.

« De par la loi, ordre est donné à M. l'exécuteur des arrêts criminels de se saisir du nommé Limas de Castillo, dit Prado, condamné à la peine de mort par la cour d'assises de la Seine le 14 novembre 1888, et de procéder à son exécution dans le délai de 24 heures au moins, à 7 heures et demie du matin.

« Paris, le 27 décembre 1888.

« *Le procureur-général,*
« BOUCHEZ. »

Hier, vers dix heures du soir, toutes les mesures d'ordre étaient réglées.

Sur la place de la Roquette

Le bruit de l'exécution s'était rapidement répandu dans tout Paris. Cependant sur la place de la Roquette, le public était relativement peu nombreux. Pourquoi ? Est-ce les déconvenues successives des nuits précédentes? Est-ce l'heure tardive de l'exécution ou l'abaissement de la température ?

Quoi qu'il en soit, le plus grand nombre d'habitués de ces scènes de spectacle ont hésité à venir grelotter toute la nuit sur la place de la Roquette.

A quatre heures et demie précises deux voitures attelées de chevaux noirs et portant l'une, les bois de justice, l'autre les paniers qui transporteront au cimetière le corps du suppliché, sont arrivées sur la place et sont venues se ranger contre les murs de la prison. Les aides se sont mis immédiatement, activités par

M. Deibler surveille le montage de la machine. Morceau par morceau, les aides dressent les pièces de la guillotine et les ajustent.

Vers cinq heures les lentères de l'appartement du directeur de la Petite Roquette s'éclairent.

A cinq heures un quart, la guillotine est dressée sur la place, et M. Deibler s'assure que tout est en ordre et que le couteau glisse bien dans ses rainures. A plusieurs reprises; il fait jouer le déclic pendant qu'un des aides se suspend à la corde pour empêcher le couteau de tomber trop brusquement et de s'émousser. Puis, satisfait de son examen, il se promène en attendant le parquet.

Le réveil du suppliciié

Enfin, vers sept heures du matin, le procureur de la République fait un signe à M. Lepers, commissaire de police du quartier. Caubet, chef de la police municipale, A. Goron, chef de la sûreté, et les autres fonctionnaires entrent dans la prison. Ils sont rejoints à l'entrée par le directeur de la prison. M. Beauquesne. Le groupe traverse l'avant greffe, les ateliers et le guichet central. Un brigadier et un sous-brigadier le précèdent. Le sous-brigadier *se munit de la camisole de force*, en prévision d'une résistance. Tous gardent le plus profond silence.

Le condamné a mort dort à poings fermés quand on arrive ainsi dans sa cellule. Le bruit, cependant le réveille. Il se dresse sur son lit, promenant autour de lui des regards hébétés.

— Du courage, lui dit M. Beauquesne. Votre pourvoi en cassation a été rejeté et le président de la République n'a pas accueilli le recours en grâce. Le moment de l'expiation est arrivé.

— L'expiation ! Que dois-je expier ? Je suis innocent ! s'écrie Prado. Néanmoins, je suis prêt. Mais mon avocat aurait bien dû me prévenir. J'avais des dispositions *à prendre pour assurer le sort de mon* enfant.

C'était la première fois que Prade prononçait le nom de son fils. Il n'a pas prononcé une seule fois, depuis qu'il est à la Roquette, le nom de Henriette Courrenneau.

Deux agents de la sûreté lui tendent ses chaussures. Il s'habille sommairement, avec l'aide des gardes sans prononcer une parole. Puis il va droit à une petite table, et ouvre le tiroir, en sorte quelques feuilles manuscrites et les déchire en petits morceaux.

Le prêtre s'avance et lui offre son mitéiaire.

— C'est inutile, lui dit Prado.

— Voulez vous boire quelque chose ?

— Buvez vous-même si vous voulez, lui répondit-il. Vous êtes plus ému que moi, ajouta-t-il, comme en se parlant à lui-même.

Enfin se tournant vers le chef de la Sûreté, il l'interpelle dans ces termes :

M. Goron, lui dit-il, faites donner mes dernières salutations au juge d'instruction, M. Guillot, qui m'a envoyé à la *mort.*

Puis, d'une voix forte qui ne trahisiait pas la moindre émotion, il s'écrie :

« *Je présente de mon innocence. Je n'ai* pas assassiné Marie Aguettant, je le jure sur la tête de mon enfant. »

La toilette

Enfin on le mène à la salle de l'avant-greffe, où l'attendent M. Deibler et ses aides. C'est là qu'a lieu la toilette du condamné.

L'exécuteur et ses aides tirent en effet de leur poche des paquets de ficelle, tandis que le gardien-chef apporte la camisole de force, et le ligottement commence. Les aides de M. Deibler mettent à Prado des entraves aux pieds, c'est-à dire lui entourent les chevilles d'une longue corde qui lui permettra de marcher à petits pas. Puis on lui ramène violemment les coudes en arrière et on les attache l'un contre l'autre.

— *Il n'y a pas de justice, dit-il encore.* Je ne serais pas ici sans cette vipère d'Eugénie. (I) fait allusion à Eugénie Foresier).

M. Deibler vient de prendre des ciseaux et il échancre largement le col de la chemise de Prado. Les aides le prennent sous les bras et le lèvent, tandis que M. Deibler se dirige vers le livre d'écrou sur lequel le greffier vient d'écrire la mention suivante :

L'an 1888, le 28 décembre, à sept heures vingt cinq du matin, l'individu écroué ci-contre sous le nom de Limas de Castillo, dit Prado, a été remis à l'exécuteur des arrêts criminels en vertu d'un réquisitoire de M. le procureur général en date du 27 courant.

Et M. Deibler apposa cette signature au bas de cette déclaration.

On demande à Prado s'il a des révélations à faire. Il répond négativement.

L'Exécution

Sur la place de la Roquette la foule attend avec anxiété. Tout à coup le comte de Limas, un gendarmerie donne l'ordre de mettre barbe au peloton